

## Qu'est devenu le "Mur des Douaniers" haut lieu du trilobite ardennais et réserve géologique ?

Un récent "pèlerinage" sur l'un des plus fameux sites à trilobites des Ardennes, devenu réserve géologique dans les années 80', nous a laissés perplexes : point de trilobites sur cet affleurement rocheux en bordure de route, mais un grand panneau didactique célébrant "feu Phacops latifrons", à la sortie de Vireux Molhain, juste avant d'arriver à l'ancienne douane belge. Et surtout une interdiction claire et précise, bilingue (franco-allemande) Ce haut site paléontologique qui fut jadis fouillé par nombre d'étudiants Belges ou Français, renommé pour ces trilobites dits " Phacops latifrons " dans " Guide Géologiques Régionaux Ardenne Luxembourg – Edit. Masson ", est actuellement " protégé ." En quoi consiste cette dite " protection " ? Un **panneau** montre le plan du site, les photos et noms des **dix espèces de trilobites** (occultant au passage les autres fossiles comme Spirifer cultrijugatus, Sp.speciosus, Calceola sandalina) qui gisent dans ces schistes et calcschistes du Couvinien. Un texte, sur fond rouge, écrit en français et en allemand précise que les **fouilles sont interdites ainsi que le ramassage de fossiles**. Ainsi apprend-on, photos à l'appui, que, Otariion ceratophthalmus, Pedinapariops sp, Scutellum sp, Thysanopeltella sp, Longiproetus cultrijugati, Asteropyginae, Ceratarges armatus, Geesops sparsinodosus, Gerastos sp, et Leonaspis sp, gisent ici sur 1,85 hectare, ad vitam eternam ! Qu'ils reposent en paix, amen, a-t-on envie d'ajouter pour ces saintes reliques vouées à l'oubli, dorénavant.

C'est l'Office National des Forêts qui " gère " ce site et qui est sensé protéger les fossiles. Or les photos prises le 17 avril 2004 montrent sans équivoque une **colonisation du talus fossilifère par les végétaux**; dans peu de temps ce talus sera entièrement couvert de ronces et " l'épineuse protection " sera complètement assurée. D'aucuns pourront alors se féliciter de l'efficace collaboration de la nature : sous ce tapis de ronces reposeront en paix une dizaine d' espèces de trilobites, que plus personne ne dérangera désormais. Mais s'agit-il vraiment de protection quand on sait parfaitement que l'action des racines et des infiltrations d'eau auront vite fait de transformer ces schistes en squames inconsistantes, fossiles compris, sur une certaine épaisseur.

L'interdiction de ramasser tout fossile qui par miracle affleurerait naturellement, une fois de plus montre combien cette " protectionniste " relève plus d'une idéologie " bien pensante ", génératrice de frustrations, que d'un réel désir de protection. A propos de frustrations, il semblerait bien que d'aucuns cherchent à trouver un moyen légal d'interdire la vente ou l'échange de trilobites, quand bien même ceux-ci proviendraient de vieilles collections résultant de prospections faites avant que ce site ne soit protégé. Ceci dit pour que l'on se rende bien compte qu'il s'agit bien plus d'idéologie protectionniste et non de réelle protection, au cas où il subsisterait le moindre doute ! Chacun sait que l'érosion naturelle, sur des schistes en affleurement, les transforme en mille-feuilles, alors comment espérer trouver un fossile ressemblant à quelque chose d'identifiable dans ce cas. Ne s'agit-il pas d'une interdiction parfaitement inutile ne protégeant rien du tout, et surtout stérilisant la recherche et les nouvelles découvertes qui statistiquement, deux fois sur trois sont le fait d'amateurs ! A ceux qui en douteraient, rappelons que, dans le temps, avant " protection " du site, la recherche se faisait en cassant du caillou, pour extraire des fossiles corrects, tout le monde s'en souvient ! Certes, le tas de déblais finissait par

envahir la route, et là était sans doute le réel problème. N'aurait-il pas mieux valu aménager un espace de prospection géré par une association avec l'aide de services communaux pour évacuer de temps en temps les déblais déjà prêts pour utilisation en remblai pour des chemins bourbeux par exemple ? Il est évidemment moins frayeux de tout figer, d'interdire, de stériliser une fois pour toutes. D'autre part les études faites sur ces fossiles ainsi que le musée local de Bogny sur Meuse n'ont-ils pas bénéficié des spécimens des collectionneurs locaux qui ont fourni la manne paléontologique nécessaire aux chercheurs, et les exemplaires exposés dans le dit musée ?

En tout cas une chose est certaine: il n'y aura plus de découvertes, puisque les fouilles sont interdites aussi bien aux étudiants qu'aux amateurs avertis parmi lesquels on trouve nombre d'inventeurs de nouveaux fossiles, je me répète mais il faut que cela se sache ! Pourtant dans le fascicule: " la faune fossile de la réserve naturelle de Vireux Molhain ", on peut lire page 3 : "*il n'est toutefois pas exclu que de nouvelles formes soient encore à découvrir sur le gisement et permettent de concourir à la connaissance de cet environnement vieux de plus de 385 millions d'années.*" On peut se demander comment, et par qui, compte tenu des interdictions catégoriques affichées.

La fréquentation de ce site par de nombreux chercheurs de fossiles a permis d'obtenir le matériel suffisant pour études, comme en témoigne l'Association Minéralogique et Paléontologique de Bogny sur Meuse qui a répertorié 11 espèces et on n'y a certainement pas encore tout trouvé, si l'on en juge par la déclaration ci-dessus et par ce que l'on peut voir chez certains amateurs avertis sachant se servir d'une carte géologique. Heureusement que les affleurements s'étendent loin hors de la zone de " protection." et que la richesse des trouvailles anciennes précieusement gardées révèlent quelques nouveautés !

L'interdiction de fouilles a toujours " réussi " une chose: la stérilisation de la recherche sur le site concerné. L'exemple du Monte Bolca en Italie en est la preuve flagrante: il n'en sort plus rien. Au Liban il n'en n'est pas de même: les poissons fossiles alimentent un commerce mais aussi un musée et des recherches très dynamiques et très sélectives.

La " protection " d'un site a-t-elle pour but d'empêcher de nouvelles découvertes, a-t-elle pour but de faire disparaître un affleurement sous un tapis végétal, a-t-elle pour but de condamner à l'oubli ou à la non révélation les hypothétiques nouvelles découvertes parcequ'elles seraient le fruit de prospections suspectées d'illégalité ? Comment prouver qu'un trilobite de l'assise de Bure a été trouvé ailleurs que dans la zone " protégée "; comme d'ailleurs comment prouver qu'un trilobite a été trouvé dans la zone protégée ? C'est tout à fait impossible ! Bientôt sans doute sera-t-il interdit de détenir des trilobites du Couvinien inférieur... A quand l'effet rétroactif de l'interdiction présente, on n'en n'est plus loin ! Des bruits laisseraient penser que l'idée d'interdire la vente de trilobites du Mur des Douaniers, et bien plus même, serait déjà en gestation ? Mais comment ces gens là ne voient-ils pas venir le pire, à savoir qu'ils sont les premiers à jouer le jeu d'un crypto-commerce hyperconfidentiel qui échappera complètement à tout contrôle, avec en prime une hausse des valeurs marchandes des fossiles. Et l'on aboutira ainsi au résultat inverse à celui escompté. Un fait certain : on a pu le constater avec certains fossiles chinois, n'est-ce pas ? Voilà la brillante réussite due à l'effet pervers de la protectionnisme.

Enfin à la vue de cette pseudo " protection " laissant la nature reprendre ses droits, il nous est revenu à l'esprit la phrase du paléontologue américain Bob Bakker: **" je vais vous dire ce qui me met les larmes aux yeux: c'est de contempler l'œuvre du plus grand de tous les vandales ... et ce vandale c'est la nature. La nature détruit plus de fossiles que tous les musées et les hommes ne pourront jamais en sauver ! "**

Tout fossile, comme tout minéral, laissé aux mains de l'érosion est condamné inéluctablement à la destruction ici comme ailleurs et les interdictions ne réussissent qu'une chose à coup sûr: l'absence de possibilités de nouvelles découvertes, et la destruction par l'érosion!

Comme l'écrivit le paléontologue Eric Buffetaut dans la revue « Pour la Science de Juin 1995 » : **" Interdire le prélèvement de fossiles sous prétexte de protéger le patrimoine c'est le plus souvent les condamner à la destruction à plus ou moins brève échéance, et en tout cas empêcher leur exploitation à des fins scientifiques. "**

**" Pour qu'un maximum de fossiles échappent à la destruction il est souhaitable qu'ils soient accessibles à un maximum de chercheurs amateurs ou professionnels. "**

**" Attention aux excès de bureaucratie, aux chasses gardées, elles ont parfois paralysé la recherche paléontologique locale, l'Italie en est l'exemple aussi attristant que pertinent. "**

Que ces citations de paléontologues renommés, américain ou français, soient méditées et fassent enfin réfléchir ceux qui n'avaient pas pensé aux effets pervers de "l'interdit".

Et si cet article permet à nos détracteurs de réfléchir un instant et de se remettre en cause, tant mieux ; cela permettra peut être un jour à certains prospecteurs de révéler leurs " illicites découvertes " faites sur des collections anciennes bien entendu mais maintenues confidentielles au cas où certains mauvais coucheurs voudraient leur créer des soucis en les persécutant sans preuves (ça s'est déjà vu dans l'Est de la France). A propos du nombre d'espèces de trilobites existant et découverts au mur des douaniers, 32 espèces de trilobites seraient susceptibles d'être trouvées ici, mais pour le moment et l'état actuel des recherches, il n'y en aurait que 12 espèces. Cependant comme il est permis de penser que 15 espèces pourraient bien, un de ces jours, figurer au palmarès. En tout cas il est admis qu'il existe de belles erreurs d'identification comme par exemple Otarion ceratophthalmus (visible sur le panneau didactique) qui est en réalité un Cyphaspis ceratophthalma. De plus, il n'y a pas de Phacops, contrairement à ce qui est annoncé dans certains ouvrages ! Des études très approfondies sont en cours. Une chose est certaine, c'est qu'il faut de très nombreux exemplaires pour étudier sérieusement ces fossiles, et ce qui aurait pu apparaître comme du "pillage" se révèle un très précieux outil pour l'étude scientifique. Encore heureux donc qu'à une certaine époque on ait eu la liberté de prospection. Une chose est sûre aujourd'hui, ce n'est pas l'interdiction de prospecter qui fera avancer leur connaissance scientifique, ou fera de nouvelles découvertes; et encore heureux que l'on puisse puiser dans d'anciennes collections particulières, ou muséales, pour y trouver quelques réponses. Une étroite collaboration entre chercheur et amateurs se révélera bientôt et certainement très fructueuse. N'oublions

jamais que les amateurs disposent de beaucoup de temps, ce qui manque cruellement aux chercheurs. Nous avons tout à gagner en travaillant de concert.



